

## **ARRETE MUNICIPAL PERMANENT PORTANT SUR LA NUMEROTATION DE VOIRIE**

**N° 24-065**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code général des collectivités locales, et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu l'état des lieux de la propriété cadastrée BL 181 ;

### **CONSIDERANT**

que le numérotage des bâtis constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de la Paix :

- N° cadastre : BL 181 N° de voie : 1bis Entrée local

La numérotation sur le faubourg de Montbéliard (2bis) est conservée.

**ARTICLE 3 :** Le numérotage sera exécuté par l'apposition sur la façade du bâtiment ou du mur de clôture une plaque en acier émaillé indiquant ce numéro. Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que se soit, mettre d'obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**ARTICLE 4 :** En cas de changement de numérotage, les frais de renouvellement du numéro sont à la charge de la commune.

**ARTICLE 5 :** Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

**ARTICLE 6 :** Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**ARTICLE 7 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 8 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Les propriétaires et locataires des locaux et logements situés sur les parcelles cadastrées BL 181 ;
- Les services du cadastre ;
- Les principaux intéressés.

A Delle, le 13 mars 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE



Par délégation du Maire,  
Robert NATALE  
Adjoint au Maire Ville de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/03/2024 .  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.